

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*le Foot en Isère, Moi j'adhère*

**SAISON 2022-2023**

**ENSEMBLE PV 582**

**DU JEUDI 24**

**NOVEMBRE 2022**



## LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



# COMMISSION APPEL

Mardi 22 novembre 2022 à 18h00

## Procès-Verbal N°582

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BLANC Aline, BRAULT Annie, SCARPA Vincent.

Excus(e)s: PION Christophe, REMLI Amar, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle.

.....  
Note aux clubs

Pour chaque appel :  
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :  
**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match  
**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV  
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

**Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

## **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

## **COURRIER DES CLUBS OU AUTRES**

**ST QUENTIN FALLAVIER** : Information de l'absence de dernière minute des personnes convoquées à l'audition du mardi 15 novembre 2022 (justificatifs en attente).

**ST QUENTIN FALLAVIER** : **justificatifs** d'absences conformes reçus pour l'audition du 15 novembre 2022

**CREYS MORESTEL** : Appel réglementaire

**CREYS MORESTEL** : **Retrait** de l'appel réglementaire avant ouverture du dossier.

**COTE ST ANDRE** : Courrier informant de l'absence d'une personne convoquée à l'audition du 22 novembre 2022. En attente de justificatif.

### **ERRATUM NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE**

Suite erreur administrative,

Il faut lire les modifications suivantes dans la notification de décision du **dossier 22-23-007R** : club de REVENTIN, secrétariat administratif trésorerie district, parues au PV n°581 du 15/11/22

1) Après avoir noté l'absence ~~non~~ **excusée** de Mme. GONCALVES Florencia, licence n° 2548498967, secrétaire du club de REVENTIN.

2) ~~En application de l'article de l'article 71 des règlements généraux du district~~

~~— Pour absence non excusée à l'audition~~

~~— GONCALVES Florencia, licence n° 2548498967, du club de REVENTIN.~~

~~— Suspendu de 2MF~~

~~— Amende 50 euros~~

~~— Date de prise d'effet le 21/11/22~~

La suspension et l'amende sont retirées

Le reste de la notification est inchangée.

La commission présente ses excuses à la personne et au club de REVENTIN.

### **NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE**

**Dossier 22-23-009R** : match U20, D2, poule B, du 15 octobre 2022, UNION NORD ISERE / ST QUENTIN FALLAVIER.

Appel du club de **ST QUENTIN FALLAVIER** en date du mercredi 2 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, lors de sa réunion du mardi 25 octobre 2022, dans son dossier n°12, parues au PV n° 578, du jeudi 27 octobre 2022.

Appel portant sur : « Nous acceptons la perte du match et l'amende, mais nous faisons appel sur le point de pénalité, qui est selon nous, injustifiable ».

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 15 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

MONTMAYEUR Marc– Président de séance, MAZZOLENI Laurent, BRAULT Annie - secrétaire de séance, EL RAFFARI Reda, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck.

Excusé(e)s : TRUWANT Thierry, REMLI Amar, BONNARD Christophe, RACLET Chrystelle, PION Christophe, BLANC Aline, FERNANDES Carlos -représentant des arbitres.

En présence de,

Pour le club d'**UNION NORD ISERE** :

M. REMY Benjamin, licence n° 2518691915, dirigeant responsable, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. ROUVIERE Brice, licence n° 2546289621 joueur n°10 et capitaine du club de ST QUENTIN FALLAVIER, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. MARIE CLAIRE Jean Phillippe, licence n° 2520349669, éducateur et dirigeant responsable du club de ST QUENTIN FALLAVIER, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée de M. BOULORD Jean Marc, licence n° 2538651242 Président de la commission départementale des règlements, régulièrement convoqué

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

La personne auditionnée, le représentant des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant que le club appelant n'a pas pu prendre la parole et n'a pas pu cloturer l'audition du fait des absences des personnes convoquées mais excusées tardivement à l'audition.

Considérant dès lors, que la commission n'a pas pu avoir d'échanges et de débats contradictoires sur la décision frappée d'appel avec le club appelant

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **CONFIRME** les décisions prises par la commission départementale des règlements, lors de sa réunion du mardi 25 octobre 2022, dans son dossier n°12, parues au PV n° 578, du jeudi 27 octobre 2022, à savoir :

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- Art. 106 et 110 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que le joueur du club de St QUENTIN FALLAVIER : Souleymane DIALLO, licence saisie le 19/09/2022, enregistrée le 10/10/2022, qualifié le ???, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

La licence du joueur n'est pas validée par la LAuRAFOOT pour absence du certificat international de transfert.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de St QUENTIN FALLAVIER.

Le club de St QUENTIN FALLAVIER (moins un (-1) point, zéro (0) but), Le club de St QUENTIN FALLAVIER est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F : *Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.*

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de **ST QUENTIN FALLAVIER**.

Les frais de déplacement à l'audition du club d'UNION NORD ISERE restent à la charge au club de ST QUENTIN FALLAVIER

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président de séance

le secrétaire de séance

Marc MONTMAYEUR

BRAULT Annie

### **RELEVÉ DE DÉCISION DOSSIER RÉGLEMENTAIRE**

**Dossier 22-23-012R** : U17, D2, poule D, COTE ST ANDRE / VAREZE , Match du 15/10/2022

Appel du club de **COTE ST ANDRE** en date du lundi 14 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°19, lors de sa réunion du mardi 8 novembre 2022, parues au PV n° 580, du jeudi 10 novembre 2022

Appel portant sur : « Nous avons appuyé la réserve le lundi 17 octobre à 14h58 (voir pièce jointe). Cependant celle-ci n'a pas été traitée car elle a été considérée hors délai alors que nous sommes dans le délai de 48h après le match »

Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 22 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MAZZOLENI Laurent – Président, Mme BRAULT Annie,- secrétaire, M. FRANZIN Didier, M. SCARPA Vincent, M. EL RHAFFARI Réda, M. TRUWANT Thierry, M.VAILLANT Franck

Excusé(e)s : Mme BLANC Aline, Mme RACLET Chrystelle, M. BONNARD Christophe, M. FERNANDES Carlos-représentant des arbitres, M. REMLI Amar, M. MONTMAYEUR Marc, PION Christophe.

En présence de,

Pour le club de **COTE ST ANDRE**

M. CHASSAT Mathis, licence n°2546034277, correspondant du club, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F**

M. BOULORD Jean Marc, licence n°2538651242, Président, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence excusée (en attente de justificatif) de M. CHASSAT Jean David, éducateur/ dirigeant responsable licence n°2520251343, régulièrement convoqué

Après avoir noté, la présence de M.SIMOES Christophe, licence n° 2519428829, membre du club de COTE ST ANDRE, qui par courrier envoyé de la boîte mail officielle du club, et, après accord de la commission d'appel, avait demandé de représenter son Président, par ailleurs excusé.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure

La commission départementale d'appel : **Confirme** la décision la decision de la commission des règlements, à savoir

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA COTE ST ANDRE pour la dire irrecevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit : • Art.186-1 des R.G. de la F.F.F. : Confirmation des réserves

"Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match".

• La confirmation de la réserve du match du 15/10/2022 est parvenue par mail au District Isère de Football le 4/11/2022.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

**ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.**

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

le secrétaire de séance

BRAULT Annie

## **AJOUT CONVOCATION APPEL DISCIPLINAIRE**

Dossier **22-23-011D** : Match U17, D1, poule unique, ECHIROLLES 2 / EYBENS 2, du 9 octobre 2022.

L'audition aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 19h15. La personne en complément est convoquée par la boîte mail du club qui transmettra la convocation à la personne concernée.

Pour le P.V Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V Le secrétaire de séance

Aline BLANC



# COMMISSION ARBITRES

MARDI 22 NOVEMBRE-2022 à 18h30

## Procès-Verbal N°582

**Président SABATINO Joseph**

**Présents :** KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic , VAGNEUX Luc, LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril, AKYUREK Mustafa, DETHOOR Sylvain, CUSANNO Stephane, BRIOUA.

**Assiste :** BRIOUA Mourad

### **CAP LIGUE**

**Date de la Formation 14-janvier 2023 ( à Tola-Vologe – LAURAFoot)**

#### **Candidatures Cap-Ligue :**

- **SENIORS :** DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre
- **JEUNES ARBITRES :** HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

**La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ et Richard PION.**

#### **CANDIDATURES ARBITRES ASSISTANT :**

PEREZ Thomas, GUIRADO-PATRICO Nathan, CHESSE Audry, BOUKHALFA Abdallah, TOUIOUAR Abdoullah, KOCH Johanna, MARTINEZ Pierre, YAHIA Abdelkader, SAIDIA Nizar

La CDA souhaite la bienvenue aux arbitres de ligue suivants pour leur aide pour la formation et observations dans notre district. Merci à eux pour leur implication :

- DECOSTER Alexandre – REAL Fabien

#### **DATES FORMATIONS INITIALES ARBITRAGE (FIA)**

- **FIA** 19/26/11 et 03/12/2022.
- **FMI et Formation Administrative** le 10/12/2022  
Lieu : DISTRICT ISERE SASSENAGE.
- **FIA** 14, 21, 28 /01/2023.
- **FMI et Formation Administrative** le 04/02/202  
LIEU : à définir

## Liste des candidats FIA du 19/26 NOVEMBRE et 3 DECEMBRE

| <b>NOM</b>  | <b>PRENOM</b> |
|-------------|---------------|
| ARAB        | Adel          |
| BENDOUCHA   | Ilyesse       |
| CHIKH       | Alae Eddine   |
| DELAPORTE   | FRANCK        |
| DENUNCQ     | Cyril         |
| DERUDAS     | Evan          |
| DIALLO      | Moustapha     |
| DJOHOR      | Abdelmoumen   |
| EL HASSASSI | Marouane      |
| FIDELA      | Menouer       |
| GOHOU BALET | Marc Olivier  |
| HAMMEDI     | Ahmed         |
| JAAFARY     | Adam          |
| LUCAS       | Fabien        |
| PICOT       | MARJORIE      |
| TEKDOGAN    | Tekay         |
| TIDADINI    | Jalil         |
| VILLAVERDE  | Xan           |
| YAHIA       | Hocine        |
| YAHIA       | Mohamed       |

### **OBSERVATIONS ( rappel )**

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

### **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il a été constaté que certains arbitres ne remplissent pas correctement les reçus des frais d'arbitrage. La CDA rappelle qu'ils sont tenus de bien s'acquitter de cette tâche administrative et de les remettre dûment remplis, sans quoi vous risquez de ne pas être payés par les clubs.

### **TUTORATS**

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 12 nouveaux arbitres qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres intéressés pour tutorer les nouveaux arrivants doivent nous informer par mail à l'attention de la CDA. Ils auront l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

Candidatures reçues. Transmis au responsable

- JALLAMION Olivier
- BRIOUA Mourad sur NASRI Deenha
- THEVENIN Cyril sur MICHALLAT Baptiste
- HOCINE Halime sur MATHIEU Lucie
- FERNANDES Carlos sur BONNEFOY Céliane
- DOUSSON Thomas
- GUILLOT Farah sur PONAT Anaïs
- BESSAOUD Amar
- NASRI Riad
- BEN ELHADJ Zyed
- ROUSSILLON Alain

### **RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :**

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

### **DESIGNATEURS :**

| Nom                        | Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Téléphone      | Courriel                                                                                               |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FARKAS</b> Leo          | Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS<br>U20 District                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 07 85 98 74 44 | <a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>                           |
| <b>YUKSEL</b><br>Ferdinand | <b>MASCULINS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• D3-D4- D5 –</li><li>• U18 R1AA,</li><li>• U18 R2–</li><li>• U16 R2,</li><li>• U15 R1,</li><li>• U15 R2,</li><li>• U14 R1,</li><li>• U14 R2</li></ul> <b>FEMININES</b><br>Seniors <ul style="list-style-type: none"><li>• R1F, R2F,</li><li>• U18 R1F, R2F,</li><li>• U18 F à 11 interdistricts,</li><li>• U19F National AA</li></ul> | 06 17 14 62 03 | <a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>                             |
| <b>CUSANNO</b><br>Stéphane | U17 District                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 06 46 41 36 44 | <a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a> |
| <b>THEVENIN</b> Cyril      | U15 District                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 06 07 23 89 63 | <a href="mailto:designation38.u15@gmail.com">designation38.u15@gmail.com</a>                           |
| <b>AKYUREK</b><br>Mustafa  | Foot entreprise, Futsal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 06 58 92 79 30 | <a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>                                             |

### **COURRIERS CLUBS**

US .LA MURETTE : Félicite l'arbitrage de M. SULEK Ali

GF NIVOLAS : Félicite l'arbitrage de M. AYARI Adel

AS VEZERONCE HUERT : Lu et noté.

### **DEMANDE D'ARBITRES**

FC LIERS : Féminines à 8, le 04 décembre FORMAFOOT / FC LIERS. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

## **COURRIERS ARBITRES**

SAINT FORT Robert : Indisponibilité (blessure). La CDA vous souhaite un prompt rétablissement.

## **DESIGNATIONS ARBITRES :**

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux désignateurs pour des problèmes récurrents. Vous êtes tenus de mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant**.

Merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

**ATTENTION  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



## COMMISSION DELEGATION

Mardi 22 novembre 2022 à 18h

### Procès-Verbal N°582

Président : CICERON Fabien  
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,

.....

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission : 04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00  
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

#### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

#### **Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.  
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

#### **NOUVEAUTE : L'OBSERVATEUR ANONYME**

Le district de l'Isère et la commission de délégation ont décidé de mettre en application

**L'article 51 des règlements généraux** qui prévoit la possibilité de faire superviser des matchs par un observateur anonyme.

Cet observateur (membre du comité de direction, membre de commission, délégué officiel, membres recrutés par la commission de délégation, etc...) sera désigné sur un match en simple spectateur.

**Son rôle sera d'observer l'organisation, le match, la fin de celui-ci et de faire un rapport à la commission de délégation.**

Il n'interviendra en aucun cas s'il y avait des problèmes en tout genre (petit et grand). Une fois son rapport transmis, la commission de délégation le fera suivre aux commissions concernées si besoin.

**Les premiers matchs observés se feront dès le week-end du 26 et 27 Novembre**

**Information aux délégués :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

**Désignations :**

**WEEK END DU 26 ET 27 NOVEMBRE 2022**

| <u>Catégorie</u>      | <u>Club recevant</u>     | <u>Club visiteur</u> | <u>Délégué désigné</u>    | <u>Répartition des frais</u>   |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|--------------------------------|
| SENIORS D1<br>POULE A | FC2A                     | VILLEFONTAINE        | MORE CLAUDE               | FRAIS AU CLUB<br>VILLEFONTAINE |
| SENIORS D2<br>POULE C | USVO                     | NOYAREY              | SOUDANI HAMID             | CAISSE DE<br>PEREQUATION       |
| SENIORS D3<br>POULE A | PONT DE CLAIX            | DEUX ROCHERS         | GIRARD VEYRET<br>NORBERT  | FRAIS AU CLUB<br>DEUX ROCHERS  |
| SENIORS D3<br>POULE A | TURCS<br>GRENOBLE        | BEAUCROISSANT        | AVETTAND NICOUD<br>JULIEN | FRAIS AU CLUB<br>BEAUCROISSANT |
| SENIORS D3<br>POULE B | MOIRANS                  | RO CLAIX             | DURAND NICOLAS            | CAISSE DE<br>PEREQUATION       |
| SENIORS D5<br>POULE A | ST GEORGES<br>COMMIERS 2 | GRENOBLE<br>DAUPHINE | ZINE AHMED HEZAM          | FRAIS AU CLUB<br>DE ST GEORGES |



## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 22 Novembre 2022

Procès-verbal n° 582

*Président : Jacques Issartel*

*Présents : Gerard Bouat , Thierry Truwant*

.....

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES  
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**  
**DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Rappel : comme chaque saison : merci dans votre correspondance d'indiquer votre C.N.P : Catégorie Niveau et Poule Merci**

**Courriers.** GT NIVOLAS T S C, NIVOLET, GAPS, ST CASSIEN, DOMENE, F F ECHIROLLES, BOURBRE, NOTRE DAME DE MESSAGE, GT A C N D, ST QUENTIN FALLAVIER, FORMAFOOT B V, LIERS, ENT GRESIVAUDAN ST HILAIRE, EYBENS, MOIRANS

## **Rappel utilisation Tablette FMI**

**En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !**

TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE  
PAR LA COMMISSION FEMININE

DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

## **CHALLENGE U 13 F POINT SUR LES ENGAGEMENTS**

**Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023**

A ce jour seuls les clubs suivants se sont engagés :

GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEN, CROLLES, MOIRANS, VEZERONCE HUERT,  
EYBENS

## **CHAMPIONNAT A 11 D 1**

Courrier du GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR

Remerciant le club du VER SAU pour leur assistance et leur aide lors de la blessure de leur joueuse, il remercie aussi Mr Ayari pour son arbitrage

D1

J7

ECHIROLLES 1 – MOIRANS 10 h30 Picasso

D 2

ECHIROLLES 2 - GUC 2 10 H MILLIAT

## **CHAMPIONNAT A 11 D 2**

### **Déroulement de la seconde Phase**

Création d'une Poule Haute regroupant les 3 premiers de chaque poule qui évolueront en un championnat Aller -Retour qui déterminera une accession en Poule D1 saison 2023/2024 pour les deux premiers.

**Soit 10 dates** : 11/12 ; 05/02 ; 26/ 02 ; 05/03 ; 12/03 ; 26/03 ; 02/04 ; 30/04 ; 07/05 ; 14/05.

Création d'une poule Basse dans laquelle évolueront les 8 autres équipes de D2 en un championnat en Match Aller

**Soit 7 dates** : 11/12 ; 05/03 ; 26/03 ; 02/04 ; 30/04 ; 07/05 ; 14/05.

### **CHAMPIONNAT U 18 A 11**

La 2e phase débutera le 4 Décembre en matches Aller / Retour

La 1<sup>e</sup> phase et la 2<sup>e</sup> phase seront additionnées pour définir le classement final

### **CHAMPIONNAT U 18 A 8**

D2

J 1

NIVOLET- G U C le 26 Novembre à 12 h

### **CHAMPIONNAT U 15**

D1

J 1

G A P S - BOURGOIN le 26 Novembre à 14 h 30 à Novalaise

D 2

Poule C

J1

ST QUENTIN FALLAVIER manque accord du club adverse

### **COUPE A 8**

Il est dommage qu'une mésentente au niveau des horaires ait amené le forfait d'une équipe

Jacques Issartel

Président

06 34 87 23 55



## COMMISSION F.M.I

Mardi 22 Novembre 2022 à 18h00

### Procès-Verbal N° 582

Président : M. Mallet  
Présents : M Montmayeur ; JM Boulord

#### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matches du 19/11/2022)

**U13 D1** : Bourgoin Fc 2

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

#### PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

#### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**  
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**



# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 à 19h00

## Procès-Verbal N° 582

Président : Patrick MONIER  
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

### CORRESPONDANCE

*Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr*

38. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (match de coupe vs Champagnier Brié 2).

39. Champagnier Brié 2 : noté (match de coupe vs Villard-Bonnot 1).

40. ASPTT 1 La Poste : noté (FM).

41. Métropolitains : noté (réception justificatif).

42. Goncelin : noté (inversion FM). Transmis à la commission compétente pour rectificatif.

43. Ville de Grenoble, Terrains : noté (rappel éclairage).

### COORDONNEES

**Correspondants** : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

**Liste des correspondants** : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Trésorerie** : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, [fciceron@isere.fff.fr](mailto:fciceron@isere.fff.fr)

**Ville de Grenoble, terrains** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

### CONVOCATION

La CFSE, en accord avec la commission des Règlements, convoque en **commission Éthique** les présidents et les correspondants des clubs de **Champagnier Brié** et de **Villard-Bonnot Grésivaudan** ce **mardi 29 novembre 2022 à 19h15** au siège du District.

### NOTE AUX CLUBS

**Foot à 8, D1, poule A** : Eybens devient Eybens 2.

**Foot à 8, D2, poule B** : Saint-Paul-de-Varces devient Saint-Paul-de-Varces 2.

### CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

**Match à jouer lundi 28/11/2022.**

**J05.** Métropolitains – Rachais 2.

Lundi 28/11/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 28/11 au 01/12/2022.**

**J05.** Saint-Martin d'Uriage – Biliou 2.

**J05.** Villeneuve – Saint-Martin d'Hères.

**J05.** Eybens 2 – Jarrie-Champ.

**J05.** Saint-Georges-de-Commier 2 – Fasson.

**Matches à jouer semaine du 05 au 08/12/2022.**

**J06.** Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Uriage.

**J06.** Saint-Martin d'Hères – Métropolitains.

**J06.** Biliou 2 – Saint-Georges-de-Commier 2.

**J06.** Villeneuve – Eybens 2.

**J06.** Rachais 2 – Fasson.

**CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2**

**Matches à jouer semaine du 28/11 au 01/12/2022.**

**Poule A, J05.** Rachais 3 – Ver Sau 3.

**Poule A, J05.** Vallée de la Gresse 4 – ASPTT 2 ST.

**Poule A, J05.** CEA Grenoble – Deux Rochers 4.

**Poule A, J05.** Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Fontaine Les Îles.

**Poule B, J05.** Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2.

**Poule B, J05.** Saint-Paul-de-Varces 2 – ASPTT 1 La Poste.

**Poule B, J05.** Poisat 1 – Vallée de la Gresse 3

**Poule B, J05.** Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Goncelin.

**Matches à jouer semaine du 05 au 08/12/2022.**

**Poule A, J06.** CEA Grenoble – Rachais 3.

**Poule A, J06.** Fontaine Les Îles – Deux Rochers 4.

**Poule A, J06.** Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

**Poule A, J06.** Ver Sau 3 – ASPTT 2 ST.

**Poule B, J06.** Poisat 1 – Tunisiens SMH 2.

**Poule B, J06.** Saint-Paul-de-Varces 2 – Goncelin.

**Poule B, J06.** Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Vallée de la Gresse 3.

**Poule B, J06.** Champagnier Brié 2 – ASPTT 1 La Poste.



## COMMISSION FUTSAL

Mardi 22 NOVEMBRE 2022 à 18h00

### Procès-Verbal N°582

Président : CARRETERO Christophe  
Présent : CARRETERO Christophe

.....

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

#### COURRIERS :

AS Vézeronce Huert : Lu et noté.

US Corbelin : Lu et noté.

US La Murette : Lu et noté.

#### INFO:



Dans le cadre du développement du Futsal, la DTN et la LFA propose une action nationale pour les U6 / U9 lors de cette saison 2022/2023 "Le Noël du Futsal".

Sous forme de plateaux organisés par le district sur la période de fin décembre à début janvier.

Cette manifestation est ouverte à tous les jeunes de U6 à U9 licenciés Futsal et Foot Animation.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du District de l'Isère de Football !!!!

Tout créneau d'une demi-journée dans vos gymnases mis à disposition du District sont les bienvenus !!!

### **Coupe Départementale Futsal U13, U15, U17 et Féminines Séniors :**

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot libre et futsal.

Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.

Dans un premier temps et pour une répartition plus simple sur les plateaux, seules 2 équipes par catégorie seront engagées.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des créneaux dans vos gymnases sur les 3 week-ends de Janvier 2023.

#### **Inscriptions :**

U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.

US Corbelin 2 équipes.

U15 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.

AS Vézeronce Huert 2 équipes.

US La Murette 2 équipes.

#### **Match reportés ou non joués:**

**Si le match n'est pas joué, il faut cocher sur FOOTCLUBS « non joué » avant le lundi qui suit la rencontre pour éviter toute sanction (11 euros par rencontre à domicile).**

#### **Championnat Futsal 2022/2023:**

**D1 : 1° journée :** S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Le samedi 17/12/22 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

**D1 : 2° journée :** S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

Arbre de Vie / Espoir Futsal 38 : le vendredi 25/11/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

**D2 : 2° journée :** S42 (18/10 au 23/10/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 : Reporté

**D1 : 3° journée :** S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : Reporté (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Futsal Voreppe 1 / Pays voironnais Futsal : le dimanche 13/11/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe)

Arbre de Vie / Futsal Picasso Reporté (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

**D1 : 4° journée :** S48 (29/11 au 04/12/22)

Futsall des Géants 2 / Arbre de Vie : le mercredi 30/11/22 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble FC 1 / Futsal Voreppe 1 : le vendredi 02/12/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Nuxerete Fs 38 2 / Espoir Futsal 38 : le samedi 03/12/22 à 17h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey). .

Futsal Picasso / Pays voironnais Futsal : le vendredi 02/12/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

**D2 : 4° journée** : S49 (06/12 au 11/12/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Grand Lemps 38 :

**D1 : 5° journée** : S49 (06/12 au 11/12/22)

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Picasso : le samedi 10/12 à 17h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Pays voironnais Futsal / Futsal des Géants 2 : Le samedi 10/12/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Arbre de Vie / Mistral Grenoble FC 1 : le vendredi 09/12/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

Futsal Voreppe 1 / Espoir Futsal 38 : le dimanche 11/12/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

**Coupe Départementale Futsal:**

NuxereteFs38 2; Espoir Futsal 38; Futsal Grand Lemps 38; Futsal Pont de Claix 2.

**Coupe Nationale Futsal:**

4° tour :

Futsal Pont de Claix (R2) / L'ouverture (R1) : le samedi 26/11/22 à 18h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

**Rappel:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



# COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 22 NOVEMBRE à 15h00

## Procès-Verbal n° 582

*Président : Jean Marc BOULORD*

*Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.*

*Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO*

### EDUCATEUR – D2 – POULE A

**LA COTE ST ANDRE** : Mr Cyril RENVOYZE, licence n° 1002139752 est l'entraîneur Principal de l'équipe séniors évoluant en D2 Poule B à compter du 17 novembre 2022.

### COURRIER

#### **CORBELIN :**

Le club de CORBELIN a écrit sur la F.M.I : " *Une question concernant les équipes en entente. C'est le club en charge de la gestion de l'entente qui paye les amendes pour les cartons quelques que soit le club d'appartenance du joueur sanctionné ?* "

La sanction est attribuée au club gestionnaire de l'entente. A charge aux clubs de l'entente de s'organiser pour répartir les frais selon le club du licencié.

### DOSSIERS OUVERTS PAR LA COMMISSION DES REGLEMENTS

#### **N°22 : POLIENAS – PLATEAU U10/U11 du VERSAU du 19 / 11 /2022. POULE D**

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que les 10 joueurs du club de POLIENAS sont non licenciés.

**Le club de POLIENAS est amendé de la somme de 10 x 30€ = 300€ pour avoir fait jouer 10 joueurs non licenciés à la date de la rencontre.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du*

*District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

**N°23 : DOMENE – PLATEAU U10/U11 de DOMENE du 19 / 11 /2022. POULE B**

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère qu'un joueur du club de DOMENE est non licencié.

**Le club de DOMENE est amendé de la somme de 1 x 30€ = 30€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

**N°24 : ST MAURICE EXIL – PLATEAU U10/U11 du MOS3R du 19 / 11 /2022. POULE I**

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère qu'un joueur du club de ST MAURICE EXIL est non licencié.

**Le club de ST MAURICE EXIL est amendé de la somme de 1 x 30€ = 30€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### RESERVE D'APRES-MATCH

**N°21 : F.C.2.A. / ASJF DOMENE : SENIORS FEMININES – D2 - POULE A - MATCH DU 20 / 11 / 2022.**

Le club de DOMENE a adressé un mail le 21/11/2021 : " nous vous informons que nous posons réserve suite à la rencontre F.C.2.A. / **ASJF DOMENE** du 20/11/2022, Match n°25174330 - Joueuses n'ayant pas l'âge de jouer en Séniors".

#### DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club de DOMENE, pour la dire **irrecevable**. Joueuses surclassées.

**Art. 187 des Règlements Généraux de la F.F.F. - Réclamation - Évocation**

1. - Réclamation

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.

Cette réclamation doit être **nominale** et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142.

Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son **irrecevabilité**.

**Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'après-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## TERRAIN SUSPENDU

### **Club : ROCLAIX – 581944 - SENIORS – D3 – POULE B**

- Lors de sa réunion du 15 / 11 / 2022, parue au P.V. du 17 / 11 / 2022, référence 22-01-13, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :  
4 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 21 / 11 / 2022.

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus**:

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, **un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit.** Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.*

**En cas de non-respect de ces dispositions**, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

*L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.*

✓ *Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.*

*Les matchs concernés par cette décision sont prévus*

- le 04 / 12 / 2022 contre le club de : ST LATTIER

**Par conséquent, le club de ROCLAIX est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 28 / 10 / 2022**

- le 19 / 02 / 2023 contre le club de : VERSAU 2

**Par conséquent, le club de ROCLAIX est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 13 / 02 / 2023.**

- le 05 / 03 / 2023 contre le club de : ASCOL FOOT

*Par conséquent, le club de ROCLAIX est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 27 / 02 / 2023*

- *le 02 / 04 / 2023 contre le club de : LIERS*

*Par conséquent, le club de ROCLAIX est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 27 / 03 / 2022*

*Si toutefois, le tirage de la coupe attribue au club de ROCLAIX un match à domicile durant cette période, il se substituerait automatiquement à la dernière rencontre du 02 / 04 / 2023*

## Attention

Suite à une erreur de numéro de PV semaine dernière

Vous trouverez ci-dessous le PV 581 ET 582



## COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 NOVEMBRE 2022 à 14h00

### Procès-Verbal N°581

**Président** : Michel Vachetta

**Présents**: Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

#### **INFORMATION**

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commission sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

## **RAPPEL des règlements U15 & U17 compositions des poules D2 et D3.**

### **U15**

11-4 – D2 et D3:

Phase 1: La D2 est composée de 5 poules géographiques de 6 équipes en match aller.

La D3 est composée par poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

**Phase 2:** La D2 est composée de 4 poules de 8 équipes en match aller-retour avec les 3 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1, les 1<sup>er</sup> de chaque poule de D3 phase 1, et complétées par les meilleurs 4<sup>ème</sup> des 5 poules de D2 phase 1 ou les meilleurs 2<sup>ème</sup> de chaque poule de D3, phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 7 ou 8 équipes avec les équipes restantes.

A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1.

Les équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante.

### **U17**

10-4 – D2 et D3:

Phase 1: la D2 est composé de 4 poules géographiques de 6 équipes en match aller.

la D3 de 6 à 8 poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

**Phase 2:** La D2 est composée de 3 poules de 8 équipes en match aller-retour avec les 4 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1, les 1<sup>er</sup> de chaque poule de D3 phase 1 et le cas échéant des meilleurs 2<sup>ème</sup> de chaque poule de D3 phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 7 ou 8 équipes avec les équipes restantes.

A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1 ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> des 3 poules de D2, phase 2.

Les équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante.

## U10 / U11

**U10/U11:** Poule B Rachais 2 intègre la poule C à la place de l'UOP 2

**U10:** Poule C: forfait du Pays d'Alleverd

**Feuilles de Plateau:** Le contrôle des feuilles de plateau des journées 4 et 5 amène au constat que peu de feuilles de plateau sont documentées ou adressées au district. De plus, les feuilles de plateau contrôlées montrent que certains clubs ne les remplissent pas correctement (aucun nom de joueur ou numéro de licence). De ce fait pour les 3 plateaux restants de cette phase automne, **les clubs ne retournant pas les feuilles de plateau ou les clubs ne remplissant pas ces feuilles seront amendés**

**Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.**

**Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin , tel 06.70.93.82.68.**

## U13

**D4 poule A :** Frogès forfait général

Demande de Lauzes pour jouer en D4. Cette équipe est incorporée en D4, poule I. De ce fait la poule F de D3 reste à 7 équipes

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

## U15 A 8

**Vallée d'Hien :** supprime son équipe à 11 pour inscrire une équipe à 8 pour la seconde phase

**St Georges de Commiers :** Inscrit une équipe à 8 pour la seconde phase

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## U15

**Coupe Pierre DUBOIS :** St Siméon de Bressieux / St Quentin Fallavier est reprogrammé au 19 /11/22 impérativement

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## U20

**D2 Poule A :** Forfait général de Cruas

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

## VETERANS

Le tirage au sort des deux coupes vétérans sera consultable sur le site le mardi 22 novembre. Le premier tour est programmé au 2 Décembre

**Responsable : Gilbert Réppelin.**

**Le président**

**Michel VACHETTA**

**La secrétaire**

**Annie BRAULT**

## COMMISSION SPORTIVE

**Mardi 22 novembre 2022 à 14h00**

### Procès-Verbal N°582

*Président : Michel Vachetta*

*Présents: Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.*

.....

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

### **INFORMATION**

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucune modification ne sera effectuée par la commission sauf exceptions (preuve à l'appui). Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

## U10

**Le club de Mistral poule C .**

**Merci de nous faire parvenir le justificatif de la déprogrammation de la ville de Grenoble plateau 6 du 19/11/2022 .**

**Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.**

**Feuilles de Plateau:** Le contrôle des feuilles de plateau des journées 4 et 5 amène au constat que peu de feuilles de plateau sont documentées ou adressées au district.

De plus, les feuilles de plateau contrôlées montrent que certaines clubs ne les remplissent pas correctement (aucun nom de joueur ou numéro de licence.)

De ce fait pour les 3 plateaux restants de cette phase automne, **les clubs ne retournant pas les feuilles de plateau ou les clubs ne remplissant pas ces feuilles seront amendés.**

**Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.**

## U13

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

## U15 A 8

Les clubs toujours intéressés pour jouer à 8 merci de nous communiquer par mail leur inscriptions ou nous communiquer toujours leur participations pour la deuxième phase pour le 13 décembre 2022.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## U15

**D1 / D2 / D3 : Nous sommes dans la phase des matchs aller si les terrains sont impraticables ou un arrêté municipal merci d'inverser vos matchs,**

**D1 fin des matchs aller le 17/12/22**

Claix : Nous ne pouvons satisfaire à votre demande.

### **Coupe Pierre DUBOIS :**

21/01/23 Tour de cadrage 7 matchs.  
04/02/23 16 ème de Finale.

### **Coupe Augustin DOMIGUEZ :**

04/02/23 Tour de cadrage 2 matchs.  
1/8 de Finale le 11/03/23.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## **U17**

**Courrier :** ST GEORE EN VALDAINE / CHAMPAGNIER / VEZERONCE HUERT / MISTRAL

### **Vos demandes ne peuvent être prises en compte.**

La commission, en attente de la mise à jour du bonus-mallus décide du report des matchs suivants à une date ultérieure.

**D2 : Poule A :** DEUX ROCHERS / JARRIE CHAMP 1.

**D3 : Poule B :** VILLENEUVE / USVO 2.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

## **U20**

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

## **SENIORS**

### **Coupe Fabrice Marchiol et Challenge Lucien Gros Balthazard:**

Le tirage des deux coupes est consultable sur le site en fin de semaine.

#### **Match D1 : Jarrie Champ / Tour St Clair 2 :**

Demande de Jarrie Champ le 17/11/2022 à 18h57 pour jouer à 19h00 dans le dernier jour des délais, mais pas à l'horaire officiel qui est 20h00.

Demande refusée le lendemain 18/11/2022 par le club visiteur.

Le club de Jarrie Champ ne pouvant plus demander le 18/11/2022 à jouer à l'heure officielle de 20h00 car hors délai.

La commission décide de programmer cette rencontre le dimanche 27/11/2022 à 14h30.

#### **Match D4 : Sassenage 3 / Noyarey 2 :**

Le club de Sassenage a programmé cette rencontre au samedi 26/11/2022 à 19h00 le mardi 15/11/2022 .

Le club de Noyarey à répondu négativement le 21/11/2022 soit 6 jours après la demande ne laissant pas la possibilité au club de Sassenage de reprogrammer ce match à 20h00.

La commission décide de programmer cette rencontre le samedi 26/11/2022 à 20H00.

## **VETERANS**

**Coupes Vétérans Grenoble et Nord Isère :**

Le tirage du premier tour de ces deux coupes est consultable sur le site.

Rencontres à disputer le 2 Décembre.

**Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23.**

**Le président**

**Michel VACHETTA**

**La secrétaire**

**Annie BRAULT**

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## PLANNING WEEK-END Du vendredi 2 décembre 2022 au lundi 5 décembre 2022

### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

**samedi 3 décembre 2022**

Plateau U8-U9  
GF38/US SASSENAGE/AC SEYSSINET à 10h30

### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

**samedi 3 décembre 2022**

Match U17 D3  
FC2A 2/AS TULLINS à 14h00

Match U17 D3  
FC2A 3/FC VERSOUD à 16h00

**dimanche 4 décembre 2022**

Match Seniors D4  
FC2A 2/OC FROGES à 14h30

### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

**samedi 3 décembre 2022**

PLATEAU U6-U7  
AJA VILLENEUVE/OC EYBENS/FC ÉCHIROLLES à 10h30

Plateau U10  
AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET 2 à 13h30

Match U15 D2  
AJA VILLENEUVE/LCA FOOT 38 à 16h00

### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

**samedi 3 décembre 2022**

Plateau U10-U11  
AS BAJATIERE/US JARRIE CHAMP/FC 2 ROCHERS à 10h30

Plateau U10  
AS BAJATIERE/FC SEYSSINS 3/US ABBAYE à 13h30

Match Challenge Festival Isère U13  
AS BAJATIERE/OC EYBENS 8 à 15h30

### STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

**samedi 3 décembre 2022**

Plateau U10-U11  
ASIEG/FC MISTRAL/UO PORTUGAL à 13h30

## **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

**samedi 3 décembre 2022**

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/AC SEYSSINET/ES VOREPPE à 10h30

Plateau U10

FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES/FC MISTRAL 2 à 12h30

Match U17 D3

FC MISTRAL/entente JSSG-ASNDM à 15h00

## **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 3 décembre 2022**

Match Challenge Festival Isère U13

US ABBAYE 2/USVO 4 à 13h30

Matches Challenge Festival National U13

US ABBAYE/GF38 3/JS ST GEORGES DE COMMIERS à 13h30

Match U15 D3

US ABBAYE/FC ST MARTIN D'HÉRES 3 à 16h00

**dimanche 4 décembre 2022**

Match Seniors D4

US ABBAYE/FC ST MARTIN D'HÉRES 3 à 14h30

## **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

**dimanche 4 décembre 2022**

Match Féminin R2

GF38 2/FC PLASTIC VALLÉE à 15h00

## **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 3 décembre 2022**

Plateau U6-U7

FC2A/US SASSENAGE/FC NOYAREY à 10h30

Match U15 D3

FC2A 2/OC EYBENS 3 à 14h00

## **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

**samedi 3 décembre 2022**

Plateau U10

GF38/OC EYBENS 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 10h30

Match Challenge Festival Isère

U13 FC2A 3/FC SEYSSINS 3 à 10h30

Match U15 D3

FC2A/ES MANIVAL 3 à 14h00

Match U17 D1  
FC2A/FC MOS3R à 17h00

#### **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

##### **samedi 3 décembre 2022**

Plateau U11  
GF38 2/OC EYBENS/ES MANIVAL à 10h30

Plateau U11  
GF38/ES RACHAIS/FC SEYSSINS à 10h30

Matchs Challenge National Festival U13  
GF38 2/FC MOIRANS/AS Nt DAME DE MESSAGE à 13h00

Match U18 R2  
GF38/CS NEUVILLOIS à 16h00

##### **dimanche 4 décembre 2022**

Match D2 Féminine GF38/NÎMES MÉTROPÔLE  
GARD à 14h30

#### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

##### **samedi 3 décembre 2022**

Match U15 D3  
GF38 3 Filles/FC ÉCHIROLLES 3 à 14h00

Match U15 D3  
USVO 2/US GIÈRES 3 à 16h30

#### **STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

##### **samedi 3 décembre 2022**

Plateau U8-U9  
USVO/FC ST MARTIN D'HÉRES/FC SEYSSINS à 10h30

Plateau U10  
USVO 2/CLAIX FOOT/FC SUD ISÈRE à 12h30

Plateau U11  
USVO 2/FC2A/FC 2 ROCHERS à 12h30

Match Challenge Festival Isère U13  
USVO 3/OC EYBENS 5 à 14h30

Match U17 D3 USVO 2/FC CHAMPAGNIER à 17h00

##### **dimanche 4 décembre 2022**

Match Seniors D5  
USVO 2/UO PORTUGAL 2 à 14h30